

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 63 (1918)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Le centre d'instruction de la Ire division  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340069>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le centre d'instruction de la I<sup>e</sup> Division.

La I<sup>e</sup> Division a créé un centre d'instruction ; elle y a appelé pendant le service de relève de 1918, les recrues de 1917 et 1918, qui, constituées en compagnie d'instruction, y ont passé cinq à six semaines, après quoi elles ont rejoint leurs unités respectives.

Pendant leur stage au centre d'instruction divisionnaire (C. I. D.), les élèves ont pratiqué la gymnastique de combat ; ils ont fait de l'escrime pratique à la baïonnette ; ils ont lancé des grenades, franchi des obstacles variés, réseaux de fils de fer, trous d'obus, tranchées, etc. Les recrues ont travaillé d'une façon intensive et méthodique ; elles se sont endurcies, assouplies et quand elles ont rejoint leurs compagnies, elles étaient des soldats solides, énergiques et disciplinés.

Sans aucun doute, les méthodes françaises introduites au C. I. D. sont bonnes ; elles ont fait leurs preuves, et il s'agirait de les appliquer dans toute la division, ce qui n'est pas le cas. Tel qu'il est organisé, le C. I. D. ne contribue pas à augmenter l'aptitude au combat de nos compagnies d'infanterie. Nous pensons qu'un réel progrès ne sera réalisé que le jour où, à côté du cours de perfectionnement pour fusiliers, la division appellera au centre d'instruction, pour y être instruites, pendant trois ou quatre semaines, par des officiers spécialisés, toutes les compagnies, avec leurs cadres au complet.

A moins d'être aveuglé par un optimisme béat, il ne faut pas se dissimuler que l'infanterie de la I<sup>e</sup> Division a encore quelques progrès à réaliser ; elle ne vaut pas mieux en 1918 qu'en 1914, peut-être un peu moins, et les nouvelles méthodes inaugurées au C. I. D., telles qu'elles sont appliquées dans les compagnies d'infanterie, ne suffiront pas à nous sortir du marasme et de la médiocrité.

Depuis la guerre, l'aptitude du commandant de compagnie, de ses chefs de section à commander et à disposer, celle de la

troupe à manœuvrer, n'ont pas augmenté, bien au contraire, et ce n'est pas le séjour au C. I. D. d'une dizaine de recrues qui contribuera à donner aux officiers la fermeté dans la décision, la précision dans les ordres, à la troupe la souplesse, l'endurance, la rapidité indispensables à la manœuvre.

Pas plus en 1918 qu'en 1914, peut-être un peu moins, un commandant de bataillon n'instruit ses chefs de compagnie, un chef de compagnie ses chefs de section ; du haut en bas de l'échelle hiérarchique, personne ne se donne la peine de former ses sous-ordres parce que l'on ne sait pas comment les instruire et que l'on ne voit pas clairement le but à atteindre.

Dans les compagnies, l'endurance de la troupe n'a guère augmenté ; les hommes n'ont pas suivi le même entraînement intelligent, méthodique et efficace que les recrues envoyées au C. I. D. Ils ont fait de la gymnastique de combat, comme ils faisaient de l'instruction individuelle en 1914, c'est-à-dire mollement, sans précision, parce qu'ils n'avaient pas de chefs qualifiés pour les instruire. Ils ont lancé quelques grenades, fait un semblant d'escrime à la baïonnette, travaillé huit heures par jour, — ce qui est beaucoup trop, — et pendant lesquelles on a tué le temps ; l'on constate dans la troupe la même lassitude, la même torpeur, parce qu'elle a travaillé sans méthode et sans entrain, faute d'instructeurs intelligents et expérimentés pour instruire, surveiller et conseiller. Et chaque chef de compagnie, conscient de sa tâche, se demande pourquoi on n'appelle pas au C. I. D. sa compagnie avec ses cadres pour l'instruire pendant trois ou quatre semaines, pour lui faire suivre le même programme que la compagnie du cours de perfectionnement et pour en faire une vraie unité de combat, composée de soldats solides, endurants et entraînés.

Au lieu d'organiser toute espèce de cours spéciaux qui distraient les officiers de leur tâche, qui désorganisent les cadres, il faut appeler des compagnies complètes au C. I. D. où officiers, sous-officiers et soldats seront instruits par des officiers qualifiés et initiés aux nouvelles méthodes de combat ; c'est du reste, si nous ne faisons erreur, de cette façon que sont organisés les centres d'instruction en France et en Allemagne.

Et enfin, il serait nécessaire de reprendre toute l'instruc-

tion du tir ; nos hommes tirent mal dans leur grande majorité ; ils arrachent la détente ; et cela s'explique très facilement ! Depuis 1914, le tir a été enseigné aux recrues par d'excellents officiers de troupe à qui, si bons qu'ils fussent, il manquait la routine indispensable pour former un tireur ; on a cru qu'il n'était pas nécessaire d'être professionnel pour enseigner le tir ; on a mis systématiquement les instructeurs professionnels à l'écart pour confier l'instruction des recrues à des avocats, des architectes, etc. ; ce système est sans doute plus démocratique, mais les résultats de tir le sont aussi ; ils sont franchement médiocres.

Pourquoi donc la division ne créerait-t-elle pas au C. I. D. une école de tir où les compagnies enverraient leurs mauvais tireurs pendant huit à dix jours pour y être remis sur la forme par des officiers expérimentés ?

Si nous voulons créer des spécialités dans la troupe, si nous voulons individualiser l'instruction, il nous faut commencer par former des officiers spécialistes sur une plus grande échelle que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant, sinon, nous continuerons à croupir dans une médiocrité uniforme. La tâche du chef de compagnie est écrasante et il n'y peut suffire ; il doit être à même d'enseigner le tir, la gymnastique, l'escrime à la baïonnette, le lancement de la grenade, sans compter le service en campagne ; où est le chef de compagnie et le chef de section qui sont à même d'instruire correctement tout cela ? S'il nous restait une bribe de bon sens, nous aurions compris depuis longtemps que, pour instruire un soldat, il faut des instructeurs qualifiés et que le seul moyen de faire des instructeurs qualifiés, c'est de les spécialiser dans une branche. Formons donc des officiers spécialistes pour le tir, l'escrime à la baïonnette, la gymnastique, le lancement de la grenade. Et au C. I. D., tout officier serait instruit par ces spécialistes pendant un long stage et instruirait à son tour les soldats, sans la surveillance de ses instructeurs.

Enfin, pour que les services de relève servent à l'instruction de la troupe, il serait indispensable que chaque compagnie, au cours d'un service de soixante-quinze jours, disposât au moins d'une période de trente jours pleins pendant lesquels

elle serait dispensée de garder des dépôts de fourrage, de faire la voirie, de bricoler de droite et de gauche à des travaux sans doute nécessaires, mais qui rendent impossible toute instruction méthodique et suivie. Les quarante-cinq jours qui restent, elle pourrait les consacrer à ses travaux de mobilisation et démobilisation, au service de garde ou autres broutilles.

Mais qu'elle passe au moins trente jours au centre d'instruction divisionnaire : ses cadres y seront instruits, ses hommes entraînés et assouplis ; elle y fera un travail intense et méthodique sous la direction et la surveillance d'officiers expérimentés et surtout spécialisés. Elle aura ainsi fait pendant trente jours de la préparation à la guerre ; nous ne pensons pas que cela soit trop demander.

*Un chef de compagnie.*

